



RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 25 juin 2024 à 19 h

----- : -----

Madame le Maire accueille les membres du Conseil Municipal présents.

Madame le Maire procède ensuite à l'appel nominal des conseillers municipaux :

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Dominique DEGOUVE qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- Mme Sandra CHERY qui a donné pouvoir à Mme Nathalie DECAMP
- Mme Maryse DEALLE FACQUEZ qui a donné pouvoir à Mme Martine DUSART
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Catherine DUCROCQ
- Mme Claude ROUSSEZ qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR
- Mme Amandine DELATTRE
- M. Samuel SARRAZYN
- M. Thibaut AUGAIT

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Audrey PROVOST

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2024.

Les membres présents n'ayant pas de remarques sur ce procès-verbal du 11 avril 2024, Madame le Maire le soumet au vote.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- Compte-rendu des décisions au Conseil Municipal (information)

Finances

- Décision modificative du budget VILLE
- Subvention aux associations
- Demande de subvention pour le remplacement de huisseries/ menuiseries à la Salle Martin

Ressources humaines

- Tableaux des effectifs communaux

Madame le Maire soumet cet ordre du jour à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

- Présentation des décisions

Dans le cadre de sa délégation de compétences, Madame le Maire présente les décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

26	Devis et convention avec l'association FARIGOLE - LA BRIGADE DES TUBES relatif à une déambulation dans la ville le samedi 7 septembre 2024 dans le cadre des festivités de la ducasse. La prestation s'élève à 2535 € TTC + frais de catering 250 € TTC
27	Devis et contrat avec l'association Véhicules Militaires de l'Artois relatif à la manifestation "Il était une fois le Pas de Calais libéré" programmée le 31 août 2024. La prestation s'élève à 2500 € TTC
28	Mise à disposition de la salle n°1 du Centre Culturel Henri Picot à l'organisme de formation ID Formation. La location est fixée à 30 € la journée.
29	Décision N° 29 - annule et remplace décision N° 14 - Convention de partenariat avec l'association CIRQU'EN CAVALE dans le cadre des Polofolie's 2024
30	Contrat de maintenance avec la société ANVOLIA lié à la gestion et au traitement de l'eau de la piscine municipale La prestation s'élève à 11520 € TTC (maintenance 10080 € + produits de traitement 1440 €).
31	Convention avec l'association ATRE pour la collecte des déchets verts. Rémunération forfaitaire de 14674 € TTC pour 6,5 mois de collecte + coût du traitement des déchets par TernoisCom
32	Convention avec l'association ATRE pour la collecte et la valorisation des Déchets d'Activité Economique (DAE) Le forfait est de 612 € TTC mensuel avec tacite reconduction au 1er janvier de chaque année.
33	Don de 9 peintures de Georges Flanet au musée municipal

34	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine municipale pour les entraînements des pompiers
35	Tarifs des sorties familiales d'été
36	Location d'un jardin ouvrier d'une superficie de 186 m ² , section AI 155, N°5 à Monsieur LALLIER Benoit pour une année à compter du 1 ^{er} janvier 2024
37	Location d'un jardin ouvrier d'une superficie de 186 m ² , section AI 155, N°27 à Monsieur Cédric PETIT pour une année à compter du 1 ^{er} janvier 2024
38	Virement de crédits budgétaires

Madame le Maire invite l'assemblée à poser des questions ou faire des remarques à ce sujet.

Mme SOYEZ demande des précisions sur la décision 29 qui annule et remplace la décision 14.

Madame le Maire donne la parole à Mme VANHILLE (DGS).

Il s'agit de la même décision à savoir la signature d'une convention avec Cirqu'en cavale pour les Polofolie's. Cependant, une nouvelle convention était nécessaire afin de pouvoir procéder à un acompte.

Mme SOYEZ demande des précisions sur la décision 35 concernant le tarif des sorties familiales d'été.

Madame le Maire donne la parole à Mme VANHILLE qui indique les tarifs pour les Saint-Polois

- Plopsaland le 23 juillet : 18€ par enfant et 28€ par adulte
- Dennlys Parc le 30 juillet : 15€ par personne
- Bagatelle le 06 août : 20€ par personne
- Pairi Daiza le 03 août : 25€ par enfant et 32€ par adulte

Madame le Maire précise qu'un tract a été distribué en toute boîte aux Saint-Polois.

Mme SOYEZ demande des précisions pour la décision 38 (virement de crédit budgétaire)

Madame le Maire donne la parole à Mme WALLON (responsable finances/RH)

Il s'agit d'un mouvement budgétaire. Depuis le passage à la nomenclature M57, il est possible d'appliquer la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5%. Il est donc réalisé un virement de 20 000 € des charges à caractère général vers les charges spécifiques. Il s'agit d'annulation de titre émis en 2023, et annulés en 2024.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

2 – FINANCES PUBLIQUES

- **Décision modificative du budget VILLE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2022, à l'occasion de la construction de l'établissement de restauration rapide « Mc Donald's » rue de Béthune, une extension du réseau d'assainissement était nécessaire.

Par délibération du 4 avril 2022, afin que les travaux soient réalisés, la Ville a signé une convention avec TernoisCom qui a la compétence « Assainissement ».

Dans le même temps, la Ville a signé une convention avec la société Mc Donald's afin que cette dernière indemnise la Ville du montant des travaux.

Afin que les écritures comptables correspondent à cette situation, il convient de réaliser une « opération sous mandat », dite également « opération pour compte de tiers ».

Ainsi, Madame le Maire propose d'inscrire les crédits budgétaires suivants :

Opération sous mandat n°4

- 458104 (dépenses)	43 971.84 €
- 458204 (recettes)	43 971.84 €

Les membres présents n'ayant pas de questions ou remarques, Madame le Maire soumet cette délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Subvention aux associations**

Madame le Maire informe l'assemblée de la volonté de la municipalité de soutenir le tissu associatif de la Ville, notamment lorsque le domaine d'intervention des associations dites « loi 1901 » correspond aux domaines de la solidarité, de la culture, des sports, de la santé, l'éducation ...

Toutes les associations bénéficiant d'une subvention de la Ville signent avec elle une convention intégrant notamment les objectifs partagés par la Ville et les associations.

Cette année, un dossier a été formalisé afin d'uniformiser les demandes de subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles.

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024, une délibération portant attribution de subventions aux associations a été prise pour un montant total de 169 700 €. Les propositions de ce jour portent sur des demandes qui n'ont alors pas fait l'objet de l'octroi de subvention.

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du Budget 2024.

Il est proposé d'attribuer les subventions selon le détail ci-dessous à la présente délibération, pour un montant total de 2 350 € :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant accordé 2023	Montant accordé 2024	Montant fonctionnement	Projet spécifique ou acquisition matériel
Ligue des droits de l'Homme - Section de Saint Pol	250.00 €	250.00 €	250.00 €	
Passion Pêche Mouche	300.00 €	500.00 €	500.00 €	
Tennis de Table Saint Polois	1 100.00 €	1 100.00 €	1 100.00 €	
Union Colombe et Bronzé	0.00 €	500.00 €	500.00 €	

1 650.00 € 2 350.00 € 2 350.00 € 0.00 €

Madame le Maire invite l'assemblée à poser des questions ou faire des remarques à ce sujet.

Mme SOYEZ demande des précisions sur l'association « Union Colombe et bronzé ».

Madame le Maire : Il s'agit des colombophiles. Ils participent souvent aux lâchers de pigeons au monument aux morts lors des cérémonies patriotiques.

Les membres présents n'ayant pas d'autres questions ou remarques, Madame le Maire soumet cette délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Demande de subvention pour le remplacement de huisseries/ menuiseries à la Salle Martin**

Madame le Maire donne la parole à M. Vincent JOSEPH, Adjoint bâtiments, cadre de vie et référent secteur nord.

Madame le Maire informe l'assemblée du souhait de procéder au remplacement des huisseries et menuiseries à la salle Martin sise rue de Fruges à Gauchin-Verloingt.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de rénovation énergétique et de valorisation du patrimoine communal. En effet, les anciennes huisseries sont vétustes et laissent passer l'air et le bruit, ce qui entraîne une surconsommation de chauffage et une dégradation de la qualité et du cadre de vie des utilisateurs.

Remplacer les huisseries par des modèles plus performants et plus esthétiques a plusieurs objectifs :

- Réduire les dépenses énergétiques,
- Améliorer le confort thermique et acoustique,
- Embellir le bâtiment.

L'enveloppe financière de cette opération est définie pour un montant prévisionnel de 25 000 € TTC.

Madame le Maire invite l'assemblée à poser des questions ou faire des remarques à ce sujet.

Mme SOYEZ note que, s'il est bien de vouloir réduire les dépenses énergétiques, les réparations des fuites ont-elles été réalisées ?

M. JOSEPH précise qu'une partie de la salle en L a été rénovée et remplacée par des tôles en bac acier ce qui permet d'éviter les fuites qu'il y avait sur cette partie du bâtiment. Pour les menuiseries/huisseries, cela concerne des travaux sur la partie droite en entrant au niveau de la cour. Ce sont des anciennes menuiseries, encore en bois, détériorées et poreuses. Cela fait partie du plan de remplacement d'huisseries pour la performance énergétique.

Mme SOYEZ demande si à ce niveau-là, les fuites ont été réparées ?

M. JOSEPH indique que les infiltrations d'eau se faisaient au niveau de la salle en L et que cela a été réparé.

Les membres présents n'ayant pas d'autres questions ou remarques, Madame le Maire soumet cette délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3 – RESSOURCES HUMAINES

- Tableau des effectifs

Madame le Maire donne la parole à M. HOCHART, Adjoint gestion communale, ressources humaines et urbanisme.

M. HOCHART précise que la délibération suivante concerne le tableau des effectifs. Il s'agit d'une procédure habituelle, car régulièrement, la Ville doit mettre à jour ce tableau des effectifs, en fonction des avancements de grade, des promotions ...

Il y a donc 7 créations de postes (3 pour la filière administrative et 4 pour la filière technique) et en parallèle 8 suppressions de postes (1 pour la filière administrative et 7 pour la filière technique).

Ce qui amène à un tableau des effectifs avec 67 emplois budgétaires soit des équivalents temps plein de 68.4. Il reste 8.6 équivalents temps plein poste vacant.

1er juillet 2024			
	EMPLOIS BUDGETAIRES TOTAL	EFFECTIFS POURVUS EN ETP TOTAL	
FILIERE ADMINISTRATIVE		ETP	poste vacan
adjoint administratif	5	2	3
adjoint adm principal 2ème classe	2	2	0
adjoint adm principal 1ère classe	3	3	0
rédacteur	2	1,6	0,4
rédacteur principal 2ème classe	2	2	0
rédacteur principal 1ère classe	1	1	0
attaché	1	1	0
attaché principal	0	0	0
	16	12,6	3,4
FILIERE TECHNIQUE			
adjoint technique	13	10	3
adjoint tech principal 2ème classe	13	13	0
adjoint tech principal 1ère classe	9	9	0
agent de maîtrise	0	0	0
agent de maîtrise principal	5	5	0
technicien	0	0	0
technicien principal 2ème classe	0	0	0
technicien principal 1ère classe	0	0	0
ingénieur	0	0	0
ingénieur principal	2	2	0
	42	39	3
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal 1ère classe	2	1,8	0,2
	2	1,8	0,2
FILIERE CULTURELLE			
Assistant de conservation principal 2è cl	1	1	0
	1	1	0
FILIERE ANIMATION			
Adjoint animation	1	0	1

M. HOCHART donne la parole à Mme WALLON :

Suite à la mise en place des lignes directrices de gestion, les agents de la collectivité peuvent prétendre à un avancement de grade. Cela représente pour cette année :

- 11 agents par avancement
- 2 agents par obtention de concours et promotion interne
- 1 agent par changement de filière

Madame le Maire invite l'assemblée à poser des questions ou faire des remarques à ce sujet.

Mme SOYEZ demande si les postes vacants sont publiés.

Mme WALLON précise que les postes vacants n'ont pas vocation à être publiés. Ils sont une réserve pour une embauche éventuelle dans l'année.

M. HOCHART précise que cela se retrouve sur les premiers grades d'adjoint administratif par exemple où il y a 3 postes vacants. Il est retrouvé la même chose sur les adjoints techniques.

Les membres présents n'ayant pas d'autres questions ou remarques, Madame le Maire soumet cette délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINTS DIVERS

Fête des écoles

Madame le Maire rappelle que la fête des écoles se déroule samedi de 9h à 14h. Il n'y aura que les danses de chaque classe cette année car les parents ne s'impliquent pas pour faire une kermesse.

A 12h30, se déroulera la remise des cadeaux des CM2 qui partent en 6^{ème}. Il s'agit d'une clé USB et matériels de géométrie.

Il n'y a pas de restauration prévue, uniquement une buvette.

Elections législatives

Dimanche, nous attendons chacun dans les bureaux de vote.

Réunions à venir

Le 26 juin aura lieu :

- à 14h30 : réunion avec Verdi pour la requalification du centre-ville en Mairie,
- à 17h : réunion avec M. BRIDOUX pour le projet de traitement/valorisation des déchets.

Aucune prise de parole n'étant sollicitée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h30.